



*Au service
des peuples
et des nations*

Formation Dédiée aux Experts Gouvernementaux sur la Convention des Nations Unies contre la Corruption et le Mécanisme d'Examen de son Application

Djibouti Palace Kempinski
10-11 décembre 2012

Programme

APERCU

Sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de la Justice, l'*Inspection Générale d'Etat* (IGE) en collaboration avec le Ministère de la Justice et avec l'appui du *Projet Régional pour l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-ACIAC)*, organisée à Djibouti le 11 et 12 décembre 2012, une formation dédiée aux experts gouvernementaux sur la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et le mécanisme d'examen de son application. Cette activité vise à permettre aux parties prenantes d'identifier les principales priorités et obstacles liés à l'application de la Convention pour ensuite renforcer l'engagement de Djibouti dans le Mécanisme d'Examen, sachant que Djibouti sera examinée en 2012-2013, et cela en vue de la mise en place d'une stratégie nationale dans ce domaine. Cette formation est organisée en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD).

AGENDA

Lundi, 10 décembre 2012

09.00 – 11.30

Première Séance

Principales dispositions de la CNUCC et les concepts, phases et instruments du mécanisme d'examen de son application

Objectifs: permettre aux participants de discuter du contenu de la CNUCC et d'approfondir leurs connaissances du chapitre III sur l'incrimination, détection et répression et du chapitre IV sur la coopération internationale; et familiariser les participants avec le concept du mécanisme d'examen et le contexte de sa mise en place et expliquer en détails ses différentes phases et exigences et les principaux enseignements à tirer de son application.

- **Interventions**

M. Abdi Ismael HERSI, Secrétaire Général du Ministère de la Justice

Mme Elsa GOPALA-KRISHNAN, Officier pour la prévention du crime et la justice criminelle, Département de la Corruption et du Crime Economique, ONUDD

- **Questions et réponses**

11.30 – 12.00

Pause

12.00 - 13.30

Deuxième Séance

La liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation de l'application de la CNUCC

Objectifs: présenter la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation et former les

participants sur son utilisation.

- **Présentation de la liste de contrôle détaillée**

Mme Elsa GOPALA-KRISHNAN, Officier pour la prévention du crime et la justice criminelle, Département de la Corruption et du Crime Economique, ONUDC

- **Exercices pratiques sur la liste de contrôle détaillée**

13.30 – 14.30

Déjeuner

14.30 – 16.00

Troisième Séance

Expérience comparative

***Objectifs:** permettre aux participants de se familiariser avec une expérience régionale relative à l'élaboration du rapport d'auto-évaluation de la CNUCC.*

- **Intervention**

M. Jean-Baptiste ELIAS, Président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption, République du Benin

Mardi, 11 décembre 2012

09.00 – 13.00

Quatrième Séance

Session pratique pour lancer l'évaluation de l'application de la CNUCC par Djibouti

***Objectifs :** L'équipe gouvernementale travaillera conjointement avec les experts du PNUD et de l'ONDUC pour revoir une sélection d'articles du chapitre III de la CNUCC.*

- **Exercices pratiques**

14.30 – 16.00

Cinquième Séance

Préparation aux exercices pratiques

***Objectifs:** permettre aux participants de discuter du système légal à Djibouti, de l'état des lieux de l'application de la Convention dans le pays ainsi que des réformes pertinentes qui ont eu lieu dans le pays.*

- **Discussions**

13.30 – 14.30

Déjeuner

13.00 – 14.00

Sixième Séance

La voie à suivre pour mettre en œuvre l'auto-évaluation de l'application de la CNUCC à

Objectifs: *Discuter des prochaines étapes, répartir les rôles et définir les responsabilités.*

- **Intervention**

M. Ahmad OSMAN, Directeur de la législation et des réformes au Ministère de la Justice, République de Djibouti

- **Débat général et adoption d'actions de suivi**
